

A propos de certaines interprétations de *Lumière du monde* du Congrégation pour la Doctrine de la Foi : sur la banalisation de la sexualité

À l'occasion de la publication du livre d'entretiens de Benoît XVI, *Lumière du monde*, ont été diffusées diverses interprétations erronées, qui ont semé la confusion au sujet de la position de l'Église catholique sur certaines questions de morale sexuelle. La pensée du Pape a été souvent instrumentalisée à des fins et à des intérêts sans lien avec le sens de ses paroles, alors qu'elle se comprend très bien quand on lit dans leur intégralité les chapitres où il est fait allusion à la sexualité humaine. L'intention du Saint-Père est claire : retrouver la grandeur du dessein de Dieu sur la sexualité, en évitant sa banalisation aujourd'hui courante.

Certaines interprétations ont présenté les paroles du Pape comme des affirmations en contradiction avec la tradition morale de l'Église ; cette hypothèse a été saluée comme un tournant positif par certains ; d'autres, en revanche, ont manifesté leur inquiétude, comme s'il s'agissait d'une rupture avec la doctrine sur la contraception et avec l'attitude de l'Église dans la lutte contre le sida. En réalité, les paroles du Pape qui font allusion en particulier à un comportement gravement désordonné, en l'occurrence la prostitution (cf. *Lumière du monde*, pp. 159-161), ne modifient ni la doctrine morale, ni la pratique pastorale de l'Église.

Comme il ressort de la lecture du passage en question, le Saint-Père ne parle ni de morale conjugale, ni même de norme morale sur la contraception. Cette norme, traditionnelle dans l'Église, a été reprise en des termes très précis par le Pape Paul VI au n. 14 de l'encyclique *Humanae vitae*, quand il écrit : « Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation ». L'idée qu'on puisse déduire des paroles de Benoît XVI qu'il est licite, dans certains cas, de recourir à l'usage du préservatif pour éviter les grossesses non désirées, est tout à fait arbitraire et ne correspond ni à ses paroles ni à sa pensée. À ce sujet, le Pape propose au contraire des chemins humainement et éthiquement viables, sur lesquels les pasteurs sont appelés à travailler « plus et mieux » (*Lumière du monde*, p. 194), c'est-à-dire des chemins qui respectent pleinement le lien insécable du sens unitif avec le sens procréatif de chaque acte conjugal, grâce au recours éventuel aux méthodes naturelles de régulation de la fécondité en vue d'une procréation responsable.

En ce qui concerne le passage en question, le Saint-Père se réfère au cas totalement différent de la prostitution, comportement que la morale chrétienne a toujours considéré comme un acte gravement immoral (cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, 27 ; *Catéchisme de l'Église Catholique*, 2355). Au sujet de la prostitution, la recommandation de la tradition chrétienne tout entière – et pas seulement la sienne –, peut se résumer dans les paroles de saint Paul : « Fuyez la fornication » (1 Co 6, 18). La prostitution doit donc être combattue, et les organismes d'aide de l'Église, de la société civile et de l'État, doivent travailler pour libérer les personnes impliquées.

À ce propos, il convient de relever que la situation qui s'est créée, par suite de la propagation actuelle du sida dans de nombreuses régions du monde, a rendu le problème de la prostitution encore plus dramatique. Celui qui se sait infecté par le VIH et donc susceptible de transmettre l'infection, commet non seulement un péché grave contre le sixième commandement, mais aussi un autre contre le cinquième, puisqu'il met sciemment en danger la vie d'une autre personne, ce qui a également des répercussions sur la santé publique. À cet égard, le Saint-Père affirme clairement que les préservatifs ne constituent pas la « solution véritable et morale » au problème du sida et aussi que « la seule fixation sur le préservatif représente une banalisation de la sexualité », parce qu'on ne veut pas faire face à l'égarement humain qui est à la base de la transmission de la pandémie. Par ailleurs, il est indéniable que celui qui recourt au préservatif dans le but de diminuer le risque pour la vie d'une autre personne, entend réduire le mal lié à son comportement désordonné. En ce sens, le Saint-Père note que le recours au préservatif, « dans l'intention de réduire le risque de contamination, peut cependant constituer un premier pas sur le chemin d'une sexualité vécue autrement, une sexualité plus humaine ». Cette observation est tout à fait compatible avec l'autre affirmation du

Saint-Père : « Ce n'est pas la véritable manière de répondre au mal que constitue l'infection par le virus VIH ».

Certains ont interprété les paroles de Benoît XVI en recourant à la théorie de ce qu'on appelle le « moindre mal ». Cette théorie, toutefois, est susceptible d'interprétations déviantes de caractère proportionnaliste (cf. Jean Paul II, Encyclique *Veritatis splendor*, nn. 75-77). Une action mauvaise par son objet, même s'il s'agit d'un moindre mal, ne peut être licitement voulue. Le Saint-Père n'a pas dit que la prostitution avec recours au préservatif pouvait être licitement choisie comme un moindre mal, comme certains l'ont soutenu. L'Église enseigne que la prostitution est immorale et doit être combattue. Celui qui, pourtant, en la pratiquant, tout en étant infecté par le VIH, s'emploie à réduire le risque de contamination, y compris par l'utilisation du préservatif, peut accomplir un premier pas vers le respect de la vie des autres, même si le mal de la prostitution demeure dans toute sa gravité. Ces jugements sont en harmonie avec tout ce que la tradition théologico-morale de l'Église a soutenu aussi par le passé.

En conclusion, dans la lutte contre le sida, les membres et les institutions de l'Église catholique savent qu'ils doivent rester proches des personnes, en soignant les malades ; ils savent aussi qu'ils doivent former tout le monde à vivre l'abstinence avant le mariage et la fidélité au sein de l'alliance conjugale. À cet égard, il faut également dénoncer les comportements qui banalisent la sexualité, car comme le dit le Pape, ils sont justement à l'origine d'un phénomène dangereux : bien des personnes ne perçoivent plus dans la sexualité l'expression de leur amour. « C'est la raison pour laquelle le combat contre la banalisation de la sexualité est aussi une partie de la lutte menée pour que la sexualité soit vue sous un jour positif, et pour qu'elle puisse exercer son effet bénéfique dans tout ce qui constitue notre humanité » (*Lumière du monde*, p. 160).

Source : Documents officiels du Vatican